

## Développement de l'ancien secteur industriel du chemin du Golf dans le quartier de L'Île-des-Sœurs



Le projet consiste en la construction de 7 bâtiments d'unités locatives. Il est à noter qu'un seul des bâtiments offrira des locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Un espace vert sera réservé à l'aménagement d'un parc public. Les berges seront renaturalisées et accessibles pour les résidents. Le développement sera effectué en 7 phases, sur une période d'environ 7 ans.

Le Guide d'aménagement a été approuvé par résolution par le Conseil d'arrondissement le 5 juillet 2011.

Chaque phase du projet est soumise pour approbation par Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et adoptée par résolution du Conseil d'arrondissement.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

**1- Développer un ensemble urbain propice à la mixité d'usages et de typologies architecturales** : par l'intégration de commerces de services répondant aux besoins de la clientèle locale des 950 logements, répartis dans sept bâtiments variant de 4 à 12 étages.

**2- Créer un voisinage résidentiel en relation avec l'ensemble de L'Île-des-Soeurs** : concevoir une architecture moderne et intégrée. L'ensemble du bâti architectural offrira une homogénéité dans le quartier avec ses matériaux de qualité et une facture architecturale urbaine et moderne.

**3- Offrir une diversité de produits résidentiels capables de répondre aux besoins d'un large éventail de ménages** : les logements des premiers étages sont principalement destinés à une clientèle familiale tandis que les immeubles comprenant des commerces et services aux étages inférieurs sont propices à l'établissement de clientèles plus âgées.

**4- Maximiser des vues sur la ville et le fleuve** : réduire la présence des bâtiments à proximité des rives et en les positionnant de manière à conserver les vues sur la terre-ferme, le Mont-Royal, le Vieux-Port et le centre-ville de Montréal.

**5- Aménager un grand nombre d'espaces verts, places, sentiers piétons et pistes cyclables; créer un réseau vert multifonctionnel** : aménager les berges en parc public et aménager un vaste parc central accessible au public.

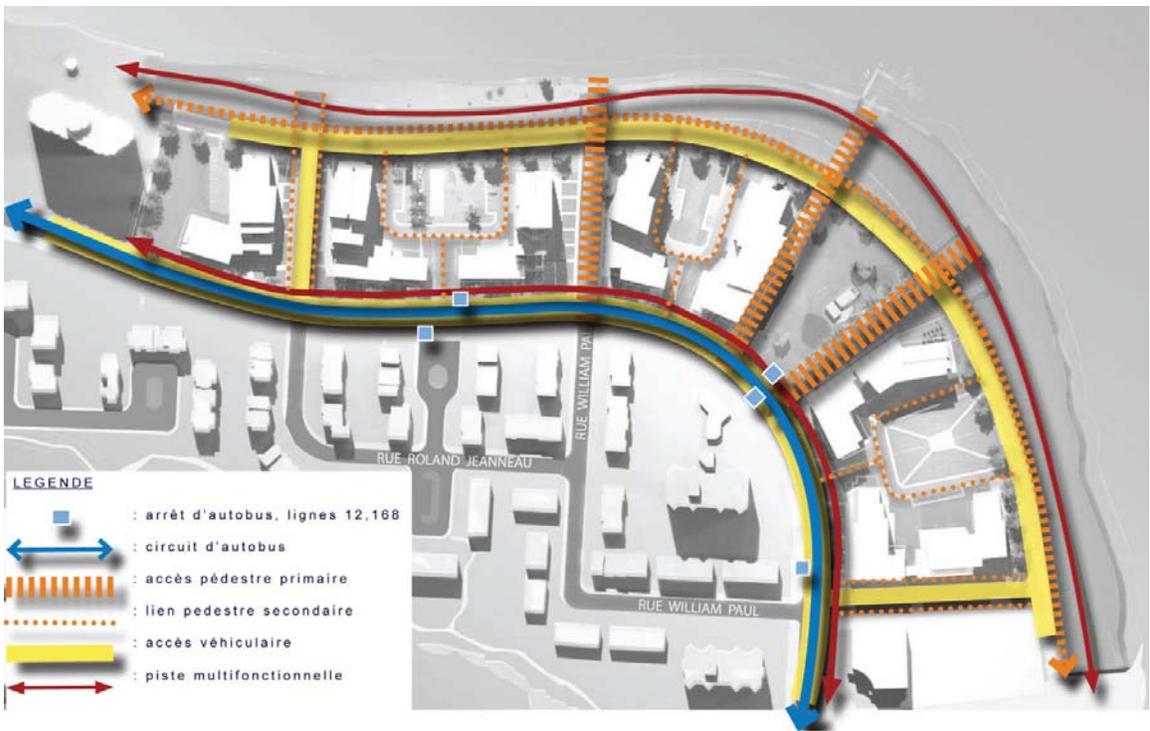
**6- Développement durable** : la planification de tout le projet est basée sur les principes de conception, d'aménagement et de construction axés sur le développement durable.



Vue vers L'Île-des-Soeurs indiquant la hauteur des différents bâtiments



Vue de l'espace vert réservé à un parc public



Vue des différents types d'accès



Perspective de la Phase I (vue du chemin du Golf)



Perspective de la Phase I (vue de la cour intérieure, donnant sur les berges)



Perspective de la Phase II (vue chemin du Golf)



Perspective de la Phase II (vue de la cour intérieure, donnant sur les berges)



Modélisation démontrant l'aménagement paysager des phases II et III



Modélisation 3D des phases I, II et III